

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren

Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantionali di giustizia e polizia

Aux membres de la Conférence des directrices
et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS
et de la Conférence des directrices et directeurs
des départements cantonaux de justice et police CCDJP

Berne, le 25 mars 2022

Reg: gsz 10.424

3^e newsletter concernant la crise en Ukraine : informations actuelles à l'intention des cantons

Madame la Conseillère d'État,
Monsieur le Conseiller d'État,

Depuis le 11 mars 2022, les personnes qui fuient la guerre en Ukraine reçoivent en Suisse le statut de protection S. Jusqu'à présent (chiffres de jeudi), le SEM a enregistré dans les centres fédéraux pour requérants d'asile près de 13 600 personnes en provenance d'Ukraine. La Confédération dispose actuellement d'un peu plus de 9300 places d'hébergement dans les centres fédéraux pour requérants d'asile et les logements mis à disposition par l'armée. Environ 3000 d'entre elles sont encore libres. La Confédération cherche 3000 places d'hébergement supplémentaires et appréciera toute annonce, y compris de la part des cantons, concernant par exemple la disponibilité d'abris de protection civile. En ce moment, entre 500 et 1000 personnes en provenance d'Ukraine entrent chaque jour en Suisse. Ce chiffre pourrait nettement augmenter au cours des prochaines semaines en fonction du déroulement de la guerre. En outre, le SEM s'attend aussi à une augmentation des autres demandes d'asile au courant du printemps et de l'été.

Places d'hébergement dans les cantons

Outre la Confédération, les cantons travaillent eux aussi sans relâche pour mettre en service de nouveaux hébergements et créer de nouveaux lits. La CDAS a ressenti de la part de la Confédération une forte pression à fournir des chiffres sur les lits disponibles afin de pouvoir montrer une certaine assurance que les cantons ont la situation sous contrôle. Une enquête menée cette semaine auprès des coordinateurs en matière d'asile a permis d'obtenir un instantané, qui a été communiqué jeudi matin au point de presse, tout en soulignant l'évolution rapide des capacités : les cantons ont créé au moins 7500 places supplémentaires depuis le début de la crise, et près de 5500 places sont encore libres.

Il faut s'attendre à ce que nous devons désormais collecter à intervalles réguliers certains chiffres auprès des cantons, à l'instar du nombre de lits en soins intensifs disponibles pendant la pandémie de COVID. Cela est nécessaire pour montrer clairement à la Confédération et au public que les cantons ont la situation sous contrôle. La CDAS est en train de clarifier avec les coordinateurs en matière d'asile et les responsables des services de l'action sociale quels chiffres sont utiles et peuvent être obtenus moyennant un effort raisonnable.

Contribution aux frais des familles d'accueil

Ces derniers jours, de plus en plus de services sociaux, mais aussi des journalistes, se sont adressés à la CDAS et à la CSIAS pour savoir si et dans quelle mesure les familles d'accueil devraient être indemnisées pour les frais encourus, et si les organisations émettent une recommandation à ce sujet. Les deux organisations partent du principe que l'hébergement privé est un engagement volontaire de la société civile et que les personnes qui accueillent des réfugiés ne devraient pas exiger de loyer. C'est pourquoi la CDAS et la CSIAS, en accord avec leurs présidences respectives, recommandent de verser aux familles d'accueil une contribution forfaitaire pour les coûts (frais annexes de logement) qu'elles supportent du fait de leur engagement. Les recommandations ne citent pas de montant, car les cantons doivent être libres de moduler cette indemnité forfaitaire suivant leurs propres critères, par exemple en fonction du nombre de personnes hébergées. Le montant prévu dans le forfait global (en moyenne suisse environ 220 francs pour une personne seule) peut servir de référence à cet égard.

—
Generalsekretariat Secrétariat général Segreteria generale
Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch

1/2

Engagement du SONAS

Après consultation des présidences de la CDAS et de la CCDJP, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a activé pour la première fois cette semaine l'État-major spécial Asile SONAS. Il s'agit de l'organe de direction politique et stratégique de la Confédération pour la maîtrise de situations particulières et extraordinaires dans le domaine de l'asile et des migrations. Cet organe réunit tous les acteurs concernés de la Confédération et des cantons afin de coordonner les activités visant à maîtriser la situation dans le cadre d'une stratégie globale. Vous trouverez ici le communiqué de presse concernant l'activation du SONAS :

<https://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/mm.msg-id-87693.html>.

Le SONAS s'est réuni pour la première fois le jeudi 24 mars 2022. Outre les besoins de la Confédération en matière de nouvelles structures collectives, il a également discuté de la situation difficile en matière de personnel : tant la Confédération que de nombreux cantons doivent augmenter l'effectif de leur personnel pour pouvoir faire fonctionner les nouvelles installations. L'Office fédéral du service civil (CIVI) a encore une fois proposé son soutien : les cantons qui manquent de ressources en personnel peuvent déposer une demande soit directement auprès du CIVI, soit par l'intermédiaire de la CDAS. Un groupe de travail composé de collaborateurs du CIVI, de l'OFPP et de la CDAS définira la semaine prochaine les démarches et processus à ce sujet.

Le SONAS a également brièvement discuté de la situation en matière de sécurité dans le contexte de la crise des réfugiés. Les autorités compétentes ont échangé autour de leurs observations actuelles et des situations problématiques. Jusqu'à présent, elles ne constatent pas de détérioration significative de la situation générale. Les corps de police ont augmenté leur présence aux points névralgiques, notamment en raison des risques accrus pour les réfugiés d'être victimes de délits. En outre, la sensibilisation des collaborateurs de tous les services impliqués et des réfugiés a été renforcée. Pour le maintien de la sécurité, le contrôle de sécurité des personnes en quête de protection est indispensable. Le SEM, fedpol, les autorités chargées de la sécurité aux frontières et la CCPCS se coordonnent pour assurer les ressources en personnel nécessaires à cet effet.

Accueil de réfugiés de Moldavie

Enfin, la secrétaire d'État Schraner Burgener a soulevé dans le cadre du SONAS la question de savoir si les cantons seraient d'accord pour que la Suisse accueille, dans le contexte européen global, 500 personnes à protéger en provenance de la République de Moldavie, un pays fortement éprouvé et économiquement faible. Les deux conférences ont organisé au sein de leurs comités une brève consultation dont il est ressorti une nette approbation.

Participation financière de la Confédération aux mesures de soutien pour les personnes bénéficiant du statut S

Le SEM lance ce vendredi une consultation au sujet de la participation financière de la Confédération au soutien des personnes en quête de protection pour l'acquisition de la langue et les premières étapes de l'intégration dans les cantons et les communes. Il répond ainsi à une demande de toutes les conférences des directeurs compétentes. La consultation se fera par la voie ordinaire (chancelleries d'État).

Comme nous l'avons déjà annoncé la semaine dernière, les secrétariats généraux de la CDAS et de la CCDJP tiendront régulièrement les membres des conférences au courant de l'évolution de la situation au cours des prochaines semaines. Nous prévoyons d'envoyer chaque vendredi une newsletter contenant les informations les plus importantes. Nous vous prions de nous faire part de tout besoin d'information supplémentaire ou de toute observation ou développement importants.

La maîtrise de la crise actuelle n'est possible qu'avec l'étroite collaboration de toutes les parties concernées. Nous vous remercions chaleureusement pour votre grand engagement et votre soutien.

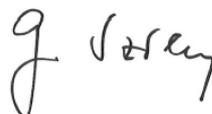
Veuillez agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de notre plus haute considération.

**Conférence des directrices et directeurs
des départements cantonaux de justice et police**



Florian Düblin
Secrétaire général CCDJP

**Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales**



Gaby Szöllösy
Secrétaire générale CDAS

Generalsekretariat Sekretariat général Segreteria generale
Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch